

PAIEMENT COTISATIONS D'INSCRIPTION AUX COURS Le CSZ de La Chaux-de-Fonds - Le Locle informe les parents que le paiement de la cotisation d'inscription aux cours de Langue et Culture italienne doit être effectué dans les délais impartis par le CIPE. Les fonds recoltés sont destinés à payer les salaires des enseignants, les loyers et tout ce qui permet le fonctionnement des cours (livres, photocopies, etc.). Merci d'avance pour votre compréhension.